

Publié le 28 février 2020

De la gloire du Bernin au souterrain de la honte : l'affaire Jean Vanier

Sidération... Tel est le mot qui résume l'impression produite par les récentes révélations sur les abus sexuels dont est accusé le fondateur de L'Arche, Jean Vanier, sous l'influence de son père spirituel et maître, le dominicain Thomas Philippe. Une affaire à replacer dans le contexte de la crise de la théologie morale des années 1950, comme nous l'explique Aline Lizotte.

Voilà à peine trois ans, je me suis arrêtée quelques jours dans une grande abbaye cistercienne près de Fribourg. Au repas, toujours silencieux, on lisait une biographie de Jean Vanier. Manifestement, l'auteur était, avec sobriété, laudatif. Avant même qu'il meure, le fondateur de L'Arche avait une aura de sainteté. Il était l'icône de la miséricorde. Son œuvre admirable auprès des handicapés mentaux, sa tendresse pour tous ces blessés de la vie, se répercutaient comme une «rosée» bienfaisante sur toute l'humanité. L'Arche, qui n'est pas un organisme catholique, est aujourd'hui présente dans 38 pays et compte 158 communautés totalisant plus de 10 000 membres. Malgré qu'on en ait, son fondateur est toujours Jean Vanier, décédé l'an dernier, le 7 mai.

En l'espace d'un week-end, l'aura s'est éteinte. Les déclarations du président international de L'Arche, Stéphane Posner, et de Stacy Cates-Carney, la vice-présidente internationale, ont révélé les conclusions d'une enquête menée par [GCPS Consulting](#), un organisme anglais expert dans la prévention et la recherche des agressions sexuelles (PSEA). En février 2019, le comité exécutif principal de L'Arche lui avait confié le soin d'enquêter sur la vérité de plaintes déposées par deux femmes, dont la première était déjà connue par l'émission télévisée d'ARTE de décembre 2019 sur les «religieuses abusées».

Six plaintes ont été déposées, accusant non seulement le Père Thomas Philippe, mais Jean Vanier lui-même. C'est ce qui décida les responsables de L'Arche à faire appel à GCPS Consulting pour mener une enquête qui se veut impartiale et professionnelle. En même temps, ils demandèrent à Antoine Mourges une étude sur la préhistoire de L'Arche, c'est-à-dire sur l'espace de temps entre 1950 (quand Jean Vanier rencontre le Père Thomas Philippe) et 1964, date de la fondation de L'Arche. Le but de ces deux enquêtes a été d'étudier le fondement des plaintes déposées par les six femmes (qui ne se connaissent pas) et surtout de clarifier les relations entre le Père Thomas Philippe et Jean Vanier.

Si l'on examine le rapport de synthèse rendu public par L'Arche, on se rend compte du professionnalisme du travail.

Une enquête professionnellement menée

Si l'on examine le [rapport de synthèse](#) rendu public par L'Arche, on se rend compte du professionnalisme du travail. Antoine Mourges a recueilli auprès des Dominicains des archives sur les deux frères Philippe, principalement sur le Père Thomas, fondateur de l'Eau vive avant d'être associé à Jean Vanier. Ces archives ont été complétées par les documents personnels du fondateur, 277 lettres entre le Père Thomas et lui-même, dont 184 émanent du Père «spirituel et confesseur». Le document montre de fortes «présomptions de probabilités» (*balance of probabilities*) et non des preuves hors de tout doute (*beyond any doubt*).

L'enquête révèle donc :

- Divers gestes d'actes sexuels accompagnés de justifications mystiques.
- Une emprise psychologique provoquée par le déséquilibre de l'«autorité spirituelle» et la vulnérabilité des abusées.
- Certains comportements ont eu lieu dans un contexte d'entretiens spirituels. Ces comportements ne sont pas toujours des relations sexuelles complètes par pénétration vaginale. (Il est spécifié : *he did everything except intercourse.*)
- Ces rencontres couvriraient une période de plus de 30 ans (1970-2005).
- Jean Vanier n'aurait pas reconnu ses fautes, et il aurait même dit : «J'ai pensé que c'était bon».

La deuxième partie du rapport concerne les relations entre le Père Thomas Philippe et Jean Vanier. Ce dernier a toujours reconnu le Père Thomas comme son père spirituel, lequel jusqu'à sa mort en 1993 a été son confesseur. En plus des relations spirituelles, Thomas Philippe était aussi le «maître» intellectuel auquel Vanier dit devoir sa liberté intellectuelle et le fondement de son anthropologie. Cependant, déjà dans les années 1950, la doctrine et les comportements du dominicain éveillèrent des soupçons, et un carme, le Père Marie-Eugène, alerta le Saint-Office¹. Une enquête fut ordonnée, à la suite de laquelle le Père Thomas Philippe fut interdit de confesser et de recevoir en tant qu'accompagnateur spirituel. Il dut aussi démissionner comme directeur de l'Eau vive. Sa correspondance devait être soumise à ses supérieurs.

Mais le Père Thomas ne tint que très peu compte de ces défenses et continua à diriger l'Eau vive. Clandestinement, il la confia à Jean Vanier, qui était alors un tout jeune homme, dans la vingtaine. Bien plus, il devint l'unique maître de Vanier, lui montrant qu'il était un «instrument de Dieu», qu'il devait en acquérir la force, et que c'était un grand honneur pour lui d'être ainsi choisi comme un instrument directement mû par le Seigneur. C'est alors qu'il lui enseigna que les «organes sexuels sont le signe d'un très grand amour, beaucoup plus grand que celui du Sacré-Cœur, et même si Jean proteste que cela est un

En plus des relations spirituelles, Thomas Philippe était aussi le «maître» intellectuel auquel Jean Vanier dit devoir sa liberté intellectuelle.

¹ - Nom officiel de ce qui est maintenant la Congrégation pour la doctrine de la foi. Celle-ci a en effet remplacé en 1965 la Sacrée congrégation du Saint-Office.

blasphème, il ajoute que lorsque qu'une personne a un amour parfait, chaque acte l'accomplit parfaitement et qu'il n'y a plus de péché² !

Le procès canonique se termine en 1956 et condamne le Père Thomas à la peine de *suspens a divinis*, lui interdisant tout ministère public sacramentel. Dans sa lettre du 28 mai 1956, communiquée aussi à tous ceux qui sont encore liés au Père Thomas, le secrétaire du Saint-Office dit spécifiquement que se trouvent condamnés non seulement les actes du Père Philippe, mais aussi sa «doctrine mystique». La lettre du Saint-Office entraîne la fermeture de l'Eau vive et lui interdit toute reconstruction du groupe. De plus, il est demandé au Père Thomas de bien informer Monsieur Jean Vanier de la condamnation par l'Église aussi bien des actes que de la doctrine. Une mention spéciale est adressée à Jean Vanier, l'avertissant de cette condamnation et l'informant qu'il ne peut, étant donné cette relation au Père Thomas, être ordonné prêtre. Les Dominicains, par l'intermédiaire du Père Ducatillon³ et du Père Garrigou-Lagrange, informent aussi le jeune Jean de la portée de la condamnation de Thomas Philippe.

La correspondance de Jean Vanier montre que le groupe clandestin comportait aussi quelques femmes, avec lesquelles les disciples de Thomas Philippe et lui-même avaient des relations sexuelles. Mais les choses continuèrent... Et, en 1963, le Père Thomas Philippe s'installa à Trosly-Breuil, avec quelques femmes et Vanier. C'est le début de L'Arche ! Peu à peu, le Père Philippe reprit ses activités apostoliques, recommença à confesser et à faire la direction spirituelle des femmes, sans que la condamnation soit explicitement levée. Mais on ne dit rien !

Une révolution dans la théologie morale

Si l'on allait un peu plus loin... Au moment des condamnations qui s'abattent sur le Père Thomas Philippe, Jean Vanier a 27 ans. L'Église traverse alors une des plus folles périodes dans la doctrine de sa théologie morale, surtout en matière sexuelle. En 1950, Margaret Sanger débarque à New-York pour un rendez-vous avec Gregory Pincus et l'incite à produire un contraceptif facile à prendre, efficace, qui permettra la liberté sexuelle pour la femme, tout en lui laissant la décision d'avoir des enfants quand elle en aura envie. C'est la fameuse pilule Pincus. La pilule reçoit son brevet de commercialisation par la FDA en 1956 comme médicament contre la stérilité, et en 1960 comme contraceptif.

C'est ce fameux contraceptif qui mit en transe toutes les grandes écoles théologiques de l'Europe – Tübingen, Nimègue, Louvain – et qui tenta d'ébranler l'école américaine. Celle-ci, par ses théologiens – tels les Pères John C. Ford et Gerald Kelly, jésuites, ainsi que John T. Noonan – opposèrent une résistance forte à ces nouveautés européennes. Mais ces nouveautés l'emportèrent, et l'on vit apparaître une nouvelle génération (Richard Mc Cormick, Charles Curran et *alii*), qui devinrent les pionniers d'une autre morale, celle de la liberté de l'amour.

Au moment des condamnations qui s'abattent sur le Père Thomas Philippe, l'Église traverse alors une des plus folles périodes dans la doctrine de sa théologie morale,

2 - Rapport de synthèse, p. 8.

3 - Vincent Ducatillon, prier provincial de 1953 à 1957.

Finalement, de quoi s'agit-il ? La théologie morale scholastique, une théologie de manuels, donnait des réponses structurées et négligeait de considérer la contingence de la matière morale. Or l'un des grands problèmes de l'époque, après l'explosion du «baby-boom», était le contrôle des naissances. Seule est licite moralement la fameuse et fertile méthode Ogino Knaus, car la relation conjugale, exclusive aux époux, est régie par les finalités du mariage. De finalités, il y en aurait, à ce qu'il semble, deux : la première, la procréation et l'éducation de l'enfant, et la «seconde» (*sic*), le bien des époux.

Ces deux fins sont subordonnées l'une à l'autre. La première est très objective, c'est la fin de l'œuvre (*finis operis*), qui ne rend l'union conjugale moralement bonne que si elle est ordonnée à la procréation. C'est l'acte extérieur connu et déterminé par la raison. La seconde, le bien ou le bonheur des conjoints voulu dans le choix amoureux, est l'acte intérieur de la volonté, c'est la fin personnelle des époux (*finis operantis*). La première finalité est objective, la seconde est subjective. Tout acte qui pose un obstacle à la fin de l'œuvre (*finis operis*) implique un désordre grave et rend l'union conjugale moralement illicite. Ce qui s'oppose à la fin des époux (*finis operantis*) peut entacher l'union conjugale de fautes plus ou moins graves, mais ne la rend pas toujours illicite ; c'est la vie courante !!!

La pilule «Pincus» reçut son permis de commercialisation en 1956. Sous le nom d'Enovid, elle fut lancée à grand renfort de publicité. Mais, pour les théologiens moralistes, elle posait un problème. Était-elle moralement licite ? En 1958, Pie XII avait ouvert une porte au Congrès des hématologues⁴, en disant que tout dépendait de l'intention de la femme. Elle était licite si elle était prescrite comme médicament régulateur de la fécondité. Cette porte légitimement ouverte non seulement entraîna une casuistique raffinée, mais elle ouvrit un débat théologique considérable.

Tout acte qui pose un obstacle à la fin de l'œuvre implique un désordre grave et rend l'union conjugale moralement illicite.

En 1962, l'abbé Louis Jansens, professeur à Louvain, dans un article intitulé «Morale conjugale et progestogènes⁵», écrivait qu'un acte externe (*finis operis*) ne se justifie moralement que si l'on maintient que c'est un véritable bien moral qui l'emporte par rapport à un autre acte externe. Jansens diminuait ainsi la valeur morale de l'acte extérieur (*finis operis*) en insinuant que l'on ne pouvait obéir à ce caractère de moralité de l'acte conjugal que dans la mesure où il n'attaquait pas le bien des époux (*finis operantis*). Jansens savait ce qu'il disait. Il mettait en doute l'un des canons qui paraissait le plus sûr dans la moralité de l'acte sexuel des époux : le bien de la nature est supérieur au bien des époux. Il incitait à penser autrement : la *finis operantis*, l'intentionnalité des époux, est supérieure à la finalité objective de la nature.

4 - À cette époque, on croyait, sous l'influence du Dr John Rock, assistant de Gregory Pincus, que les recherches sur les progestogènes avaient comme but premier de guérir les erreurs du cycle et étaient ordonnées à permettre aux femmes ayant des problèmes d'infertilité d'en guérir. La pilule n'était pas présentée comme un contraceptif, mais comme un remède à l'infertilité.

5 - In *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, XXXIX, 4, oct. déc. 1962.

Ainsi, tout doucement, sans trop de bruit, la *finis operis* disparaissait de la finalité du mariage, et la *finis operantis* prenait la première place : l'intention des époux est supérieure aux exigences de la nature de l'acte conjugal, qui en vint à disparaître complètement. Les personnes – homme et femme – ne se marient pas pour obéir aux finalités de la nature. Ils se marient parce qu'ils s'aiment et se donnent «l'un à l'autre» pour rendre leur amour parfait. S'ils veulent un enfant, ce n'est pas pour obéir à la parole du Créateur «Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez là» (Gn 1, 27) ; l'enfant n'est pas voulu pour lui-même, mais comme un don qui vient combler l'épanouissement des époux. L'amour et la procréation n'ont pas à être en compétition : ils sont présents tous les deux dans l'acte conjugal et la consommation du mariage⁶.

Une nouveauté périlleuse et grosse d'un changement désastreux

Cette nouveauté, qui semble si près de l'Évangile et des épîtres pauliniennes (cf. 1Co, 13), allait complètement changer les fondements de la théologie morale. Elle éliminait toute référence à l'objet moral et laissait ainsi la volonté, dans sa liberté absolue, devenir le seul critère de la rectitude de l'agir. Tout est bon pour celui qui aime ! L'amour devient ainsi à la fois le motif et la finalité des épousailles ! Peu à peu, il envahit tout. Il excuse tout, il est supérieur à toute loi morale, purifie tout, comble tout, constitue le seul mandat de la Volonté divine. Faire la volonté de Dieu, c'est s'aimer et avoir vis-à-vis de Dieu une conscience d'amour⁷.

Mais l'amour sexuel, l'amour entre l'homme et la femme, contient aussi un autre aspect : le corps dans ses exigences biologiques et psychologiques. S'unir pour s'aimer, c'est bien ! Mais le corps a-t-il ses propres exigences ? Le corps n'est pas uniquement le lieu de l'acte sexuel, il est aussi une composante nécessaire du plaisir, de ce plaisir qui soulage toute peine et chasse toute tristesse. Le corps est-il un objet neutre qui se soumet aux significations élaborées par l'esprit ? Est-il uniquement une matière informée par l'amour ?

Le plaisir, dit Aristote, est co-adjoint à l'acte qui a atteint son objet propre. Il achève l'acte, le parfait, comme une sorte de fin survenue par surcroît⁸. Il chasse toute tristesse, répare ce qui est blessé, est le signe le plus certain du bonheur. Les gestes qui touchent le corps ont-ils en eux-mêmes une signification objective qui s'inscrit en lui et qui sert de guide aux intentions de cette «conscience d'amour» ? Non, répondront les tenants de l'idéalisme allemand. Le corps organisme biologique n'est pas en mesure de répondre aux exigences amoureuses de l'esprit. Le corps en lui-même est neutre. Seul l'amour qui s'empare du corps, qui l'élève au rang de l'appropriation, lui donne un sens. Ce corps, organisme, devient ainsi mon corps propre. Autrement dit, si l'acte sexuel est un acte d'amour, il est moralement

Selon Karol Wojtyła, le respect du corps est la première exigence de l'amour et la première règle de sa signification.

6 - Voir *Gaudium et spes*, n° 47-52 ; Louis BONNET, *La communauté de vie conjugale au regard des lois de l'Église catholique*, Cerf, 2004.

7 - On trouve dans une œuvre du Père Thomas Philippe ces mots qui caractérisent toute sa spiritualité : «la conscience de foi et d'espérance s'enracine dans la conscience d'amour, les mots symboliques ont aussi leur racine dans cette conscience d'amour» in *Les chemins de lumière chez l'enfant*, Saint Paul, 2008, p. 15.

8 - ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, L. X, 1172 a20.

licite. La conscience amoureuse est la source véritable de la moralité de l'acte sexuel ; elle seule donne au corps son sens humain.

Mais un philosophe obscur en son temps, un dénommé Karol Wojtyla, pense autrement. Il pense que le respect du corps est la première exigence de l'amour et la première règle de sa signification. Mon corps est mon corps propre en tant que je respecte les exigences inscrites en lui. Je ne peux pas aimer en faisant n'importe quoi, et surtout, je ne peux pas aimer le corps nuptial en ne respectant pas en lui le signe fondamental du don de la vie⁹.

Et notre jeune Jean, que devient-il ?

Jean Vanier a entre 25 et 30 ans à l'époque où ces débats battent leur plein en Europe. Il boit les paroles de son maître, il savoure surtout cette «conscience de l'amour» qui doit accompagner toute vie et donner toute signification à ses actes. Comprend-il aussi ce que veut lui enseigner son maître, père spirituel et confesseur, à savoir que l'acte corporel, l'union sexuelle de l'homme et de la femme, est le signe le plus efficace et le plus réel de cette conscience d'amour qui doit imprégner toute la vie humaine, toute la vie chrétienne, donner le fondement à la foi et à l'espérance théologiques, atteindre Dieu, le laisser agir en nous ? On comprend alors la parole : «Ce n'est pas moi qui t'aime, c'est en moi Jésus et Marie qui t'aiment en moi» !

Le plaisir qui l'accompagne devient le remède le plus fort, le plus vrai, pour guérir la tristesse, relever l'espérance, redonner la joie de vivre. L'acte sexuel qui donne le plaisir de l'amour devient aussi l'acte de miséricorde qui efface les larmes, l'acte réparateur de tant de blessures. Il n'y a pas de faute quand l'amour est présent ! Il n'y a pas de faute à donner au corps de l'autre le plaisir sexuel, acte de miséricorde et de réparation !

Jean se trompe, et il se trompe lourdement ! L'acte d'amour dépouillé de son objet propre (*finis operis*) devient une boussole égarée dénudée de sa vérité ! Dieu est amour, mais Il est aussi vérité ! Les victimes et leurs souffrances sont là pour en témoigner. On peut comprendre que, dans cette âme assoiffée de tendresse et cherchant à donner à tous ceux qui ont croisé sa route un peu d'amour, les erreurs graves de son père spirituel ont eu un retentissement considérable. Mais le Père Thomas Philippe est-il le seul et le premier coupable ?

Le manteau de Noé

«Sem, Cham et Japhet étaient les fils de Noé qui sortirent de l'arche : Cham, c'est le père de Canaan. Ce furent les trois fils de Noé, c'est à partir d'eux que toute la terre fut peuplée. Noé fut le premier agriculteur. Il planta une vigne et il en but le vin, s'enivra et se trouva nu à l'intérieur de sa tente. Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père, et il en informa ses deux frères au-dehors. Sem et Japhet prirent le manteau de Noé, qu'ils placèrent sur leurs épaules à tous deux et, marchant à reculons, ils couvrirent la nudité de leur père. Tournés de l'autre côté, ils ne virent pas la nudité de leur père. Lorsque Noé, ayant cuvé son vin, sut ce qu'avait fait son plus jeune fils, il s'écria : «Maudit soit Canaan !»» (Gn 9, 10-25)

9 - Cela constitue tout le fondement de la théologie du corps donnée par Jean-Paul II.

À l'époque de *Me too*, à l'époque du hashtag «Balancetonporc», les révélations des erreurs de Jean Vanier concernant la probabilité d'agressions sexuelles en font un homme nu. Pire, un homme mort, qui ne peut plus se défendre et qu'il est facile d'accuser, alors qu'en justice toute action publique devrait cesser. On ne déterre pas les hommes pour les condamner sans avoir enquêté et jugé selon le droit en tenant compte de la présomption d'innocence. Dans l'enquête demandée par les autorités de L'Arche, il ne s'agissait pas de faire le procès d'un mort, mais de comprendre, au-delà des accusations publiques, quelle était la vérité des faits. Cela est juste ! Publier l'enquête ne relevait plus de la justice, mais de la vertu de prudence. Le climat social aiguisé par les scandales sexuels ne se prête guère à la juste compréhension des faits et n'incline pas à la mesure de la justice. Il condamne sans preuves suffisantes et abhorre sans miséricorde. Jean Vanier le méritait-il ?

Jean Vanier a-t-il été dupé ? Il l'a été par l'idéologie d'un pseudo-amour qui a régné chez de nombreux théologiens moralistes faussant – encore aujourd'hui – le sens de la sexualité. Trompé par son maître, trompé dans sa tendresse, trompé dans sa foi ! Et pourtant, il laisse un héritage d'amour vrai qui a permis à combien de personnes handicapées de jouir d'une lumière de bonheur et de respect ! Ceux qui ont reçu son héritage sont nombreux, très nombreux. Que leur faut-il faire ? Le montrer du doigt, comme Cham, ou le couvrir de son manteau, comme Sem et Japhet, en marchant à reculons, par respect. Le choix leur est laissé.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr